

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2009

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Présidente</i>
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Vice-présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>
<u>Excusé-e-s</u> :	M.	Ginior	Rana Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>

Procès-Verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

Mme H. Schneuwly, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public. Elle excuse l'absence de M. Ginior Rana Zolana et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Prestation de serment de M. Florian Giacobino
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2009
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapports des commissions :
Néant
- VII. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VII.1. *P-D-1240 – Approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter.*
 - VI.2. *Crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain B du stade de football de Compesières*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II PRESTATION DE SERMENT DE M. FLORIAN GIACOBINO

La présidente prie M. Florian Giacobino de bien vouloir se lever pendant qu'elle donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La présidente prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de M. Florian Giacobino à qui elle souhaite une cordiale bienvenue. M. F. Giacobino, qui remplace M. Y. Rossier au sein du Conseil municipal, siègera aux commissions des routes, travaux et emplacements communaux ainsi qu'aux bâtiments et écoles.

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2009

- **Page 265**, avant-dernier paragraphe : **M. D. Fischer** demande de remplacer le mot « agréable » par désagréable.

- **Page 268**, point 8. Publication : **M. D. Fischer** souhaite que son intervention, telle que faite en séance plénière, soit ainsi complétée : « *M. D. Fischer, auteur de l'article*, précise que cette phrase, s'il l'a bien entendue, n'a pas forcément été formulée lors de la séance du Conseil municipal, cependant il estime que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour justifier ce qui est écrit dans les journaux politiques ».

➔ **N'appelant aucune autre modification, le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2009 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Aire autoroutière de Bardonnex

Complétant les informations parues dans les journaux, **M. A. Walder** informe que le Conseil d'Etat a entériné le projet de loi, préavisé favorablement par le Conseil municipal en juin dernier. Ce projet de loi permettra le déclassement de la zone, au lieu-dit « La Planche », en vue de la construction d'une aire autoroutière (cf. Point de presse du Conseil d'Etat du 11 novembre 2009¹).

2. Projet d'aménagement des Cherpines / Plaine de l'Aire-Est

Le mercredi 18 novembre 2009, **M. A. Walder** sera auditionné par les membres de la commission d'aménagement du territoire suite à la résolution *1023 - Projet d'aménagement des Cherpines / Plaine de l'Aire-Est* prise par le Conseil municipal le 31 mars dernier. Une fois le rapport de la commission du Grand-Conseil rendu, le projet de changement de zone pourra suivre son cours.

3. Zone industrielle – Tuilerie de Bardonnex

Le 11 septembre dernier, une séance réunissant l'Exécutif, l'architecte de la Fondation pour les terrains industriels, les directeurs du Service des plans d'affectation, du Service de la nature et des paysages, de la Tuilerie de Bardonnex et enfin M. Luc Malnati, architecte mandaté par la commune, s'est tenue à la mairie. Le projet de construction d'un bâtiment artisanal a été discuté ; M. L. Malnati prépare actuellement le cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'architecture

4. Plan directeur des Transports collectifs

Se référant au point de presse du Conseil d'Etat du 7 octobre 2009², **M. A. Walder** cite « Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport relatif au plan directeur des transports collectifs pour les années 2011 à 2014. Celui-ci prévoit de mettre à disposition de la population une offre supplémentaire de 37% au cours de cette période, dont près de la moitié est liée au développement du réseau de tramway ou de trolleybus ».

¹ http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20091111.asp

² http://www.geneve.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20091007.asp

Concernant plus particulièrement la commune de Bardonnex, M. A. Walder remet un projet de plan sur lequel figurent la ligne n° 41 reliant le village de Landecy à Compesières, via Carouge et la ligne n° 44 reliant Collonges-sous-Salève à Perly, via Croix-de-Rozon, Compesières, Charrot et Bardonnex. Il signale que, dès le mois de décembre 2009, les cadences des bus empruntant la route de Saint-Julien seront de 7 à 8 minutes.

5. Cartes journalières CFF

Jusqu'à fin octobre 2009, il a été vendu 970 cartes journalières sur 1460. Si 200 cartes sont écoulées durant les mois de novembre et décembre, la commune devrait réaliser un bénéfice de CHF 1'000.- sur l'année.

6. Crèche La Cigogne

Mme N. Mouty fait lecture de la lettre de remerciements reçue de la maman du petit garçon accueilli en urgence en octobre dernier.

7. Restaurant scolaire La P'tite Bouffe

Mme N. Mouty fait lecture de la lettre envoyée aux parents des enfants fréquentant le restaurant scolaire par le comité de l'association. Celle-ci fait état du comportement inadmissible de certains enfants à l'encontre des bénévoles et du personnel du GIAP (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et fait part des mesures qui seront prises à leur rencontre.

A la réception dudit courrier, des parents ont contacté le comité les soutenant dans leurs démarches. Mme N. Mouty ajoute que depuis la rentrée scolaire, une quatrième accompagnatrice du GIAP est présente à midi.

8. Bâtiment de La Bossenaz

Mme N. Mouty informe que, dans la nuit de lundi à mardi, le bâtiment de La Bossenaz a été vandalisé ; les vitres ont été taguées et le chambranle de la porte d'entrée partiellement arraché. Heureusement, aucun dégât n'est à déplorer à l'intérieur. Des réparations provisoires ont été entreprises dans la journée et les TSHM (Travailleurs sociaux hors-murs), régulièrement présents sur le site en soirée, informés des événements.

9. Agenda du recyclage et des manifestations communales

M. G. Vuillod annonce que le Fonds cantonal de la gestion des déchets a versé une subvention de CHF 3'538.- pour la réalisation de l'agenda 2009.

L'agenda 2010 est en phase de finalisation et le tirage de 1'500 exemplaires devrait être effectué ces prochains jours.

10. Pont de la Savate

Un effondrement s'est produit sur un pan de mur du pont de la Savate, pont enjambant l'Arande et faisant office de frontière à l'extrémité du chemin de la Checande. L'entretien du lit et des berges de la rivière étant du ressort du canton, **M. G. Vuillod** est en contact avec le service concerné quant au règlement et à la répartition des coûts de réparation. Peuvent également être concernés par ces frais, les propriétaires français des parcelles adjacentes au pont et la Confédération puisqu'il s'agit d'un passage-frontière.

11. Déchets encombrants au chemin de la Checande

Les déchets encombrants « visibles » sauvagement entreposés dans le bas-côté du chemin de la Checande ont été évacués. Avant de contacter le propriétaire de la parcelle concernée pour l'évacuation des déchets enterrés, ce point sera discuté en séance de l'Exécutif.

12. Assainissement et circulation à Compesières

Les travaux d'assainissement avancent conformément, voire plus rapidement que le planning établi.

M. G. Vuillod signale que le point le plus sensible reste l'accès limité à la cour de la Commanderie. Depuis l'installation des couverts à vélos, l'accès et le parking sont réservés aux ayants-droit (habitants et enseignants). Cette restriction n'étant pas respectée, les ASM (agents de sécurité municipale) de Plan-les-Ouates sont venus prêter main forte et, en leur présence, la gestion du site s'est avérée possible et beaucoup plus facile.

Une fois que le parking et la boucle de rebroussement seront en place en bordure du verger, une nouvelle communication sera adressée aux parents par le biais du directeur de l'école.

A la fin du mois de novembre et durant le mois de décembre, le parking en soirée sera interdit le long du mur de la commanderie en raison des illuminations.

13. Bluewin

Les travaux d'installation de la cabine de Landecy commenceront le 17 novembre prochain. Les branchements nécessaires pour les villages de Charrot et de Landecy devraient être terminés courant décembre et la réception possible en fin d'année ou au début janvier 2010.

14. SPAGE - Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux

Ce nouvel outil cantonal, destiné à planifier la gestion intégrée des eaux par bassin versant, a été présenté à l'Exécutif et la commune de Bardonnex a été désignée commune pilote. Ce schéma a la volonté de confronter les différents enjeux que sont les usages, la protection contre les crues, l'assainissement, les pratiques agricoles et la protection des cours d'eau. Il convoite, par exemple et dans les 7 ou 8 années à venir, la remise à ciel ouvert de ruisseaux enterrés, tel le Nant du Maraîchet.

M. G. Vuillod informe que ce projet n'implique pas grandement la commune de Bardonnex, la gestion des cours d'eau étant du ressort du canton, seul l'aménagement des arrières-berges la concernerait.

VI RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

VII PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1240 – Approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que, depuis la présentation du budget 2010 en octobre dernier, les différentes commissions se sont réunies. Les quelques modifications qui ont été apportées au budget initial ont été reportées dans le tableau explicatif que chacun a reçu. Une nouvelle estimation de la valeur du centime par le canton a permis d'augmenter prudemment la ligne de la fiscalité de CHF 50'000.- (CHF 200'000.- annoncés).

Ceci a permis de retoucher cinq postes et d'équilibrer le budget qui dégage un bénéfice d'un peu plus de CHF 16'000.-. Il ajoute que la commission des finances a approuvé ce budget par 6 voix pour, une abstention.

M. Th. Schmid remercie le maire pour la clarté de ses explications et félicite l'Exécutif pour l'élaboration de ce budget 2010. Il relève le cadeau fait aux propriétaires de chien en choisissant de renoncer à prélever des centimes additionnels, ce malgré l'augmentation des frais inhérents à ces animaux de compagnie (achat et installation de caninettes, achat de sachets pour déchets canins, etc). Enfin, il regrette que la somme attribuée à l'aide au développement ait été diminuée. Néanmoins, il informe que Bardonnex Alternative renonce à déposer un amendement à ce sujet étant donné qu'il est toujours alloué 1% du budget à ce type d'aide bien que ce dernier ait également régressé.

Estimant que les commissions du Conseil municipal coûtent trop cher, il propose un amendement réduisant de 10% les jetons de présence des conseillers municipaux. Par ce geste, ces derniers montreraient qu'ils participent personnellement aux mesures d'économie.

Selon **M. A. Walder**, diminuer le budget est bien mais il faudrait également modifier la délibération fixant le montant des jetons de présence afin d'éviter un dépassement. L'autre solution serait de décompter les jetons tout au long de l'année et de ne plus en attribuer une fois le montant budgété atteint.

M. Ch. Hottelier fait une proposition d'amendement relative à la ligne 11-319, honoraires et prestations de services, et concernant plus particulièrement le montant destiné aux patrouilles du GPA (Guardian protection services). Il souhaiterait que la commune se défasse progressivement de son contrat avec cette police privée car, selon lui, la sécurité doit être exclusivement assumée par la police cantonale. Pour obtenir plus de présence et de passages de cette dernière, il serait du devoir de la commune de faire pression auprès des instances responsables. En conclusion, il propose donc de diminuer la ligne 11-319 de CHF 20'000.- à CHF 12'000.-.

M. A. Walder explique qu'indépendamment de sa venue pour l'ouverture et la fermeture de la barrière de la douane de Landecy, le GPA effectue une patrouille par jour sur le territoire communal. Il relève en effet peu d'interventions de leur part mais l'établissement régulier de rapports. Selon lui, une de leurs prestations est particulièrement intéressante, soit un numéro d'appel d'urgence qui peut être utilisé parallèlement au 117. Il n'est pas certain que la diminution, voire la suppression du passage des patrouilles du GPA soit un bon signal vis-à-vis de la population, inquiète d'incursions, notamment à Croix-de-Rozon.

Mme B. Guex-Crosier demande si les passages du GPA relatifs à l'ouverture et à la fermeture de la barrière de la douane de Landecy sont inclus dans ces CHF 20'000.-.

M. A. Walder lui répond par la négative.

M. J. Vallet appuie cet amendement par le fait que le GPA avait été choisi, il y a environ trois ans, pour une réponse immédiate à une crainte de la population. Selon lui, aucune nouvelle évaluation de la situation n'a été faite ou discutée depuis. Il n'est pas partisan des polices privées et pense qu'une police municipale serait plus adéquate.

M. D. Fischer abonde dans le sens de M. le Maire. Selon lui, il n'est pas opportun de diminuer cette ligne actuellement car cela péjorerait la sécurité des habitants. Rebondissant sur les propos de M. J. Vallet, M. D. Fischer précise que les coûts engendrés par une police municipale seraient bien supérieurs à la somme attribuée au GPA ; il est néanmoins favorable à une discussion au sein de la commission.

M. A. Krasnosselski rappelle que la commune avait porté son choix sur une police privée car la police cantonale manquait déjà cruellement d'effectif. Il est une chance que la commune de Bardonnex ait pu financièrement se permettre les services du GPA. Ces derniers mois, il a été constaté une recrudescence de cambriolages même s'il reste malgré tout persuadé par l'effet dissuasif des patrouilles. Il ajoute que la situation frontalière de la commune n'est pas faite pour arranger les choses.

M. Ch. Hottelier insiste sur le fait de la nécessité de faire pression auprès des instances cantonales afin qu'elles se donnent les moyens pour une meilleure sécurité à Genève. Les communes, en engageant des polices privées, ne les encouragent pas à développer leurs effectifs.

Selon la cheffe de la police cantonale, il manque actuellement 220 policiers à Genève. Il n'est pas rare que la nuit, seuls quatre agents soient de garde au poste de police de Lancy-Onex alors qu'ils couvrent le territoire de 14 communes. Dans ces conditions, **M. A. Walder** estime que la commune de Bardonnex est presque chanceuse de ne pas avoir plus de soucis ; et si d'aventure elle en avait, la centrale GPA pourrait être une réponse à cette inquiétude. Il ne pense pas que l'emploi de polices privées par les municipalités incite le canton à se délester de cette problématique. Bien au contraire, aux dires des politiciens, une amélioration de la sécurité et un renforcement des effectifs devraient être opérés durant la législature à venir.

La présidente demande à M. Th. Schmid s'il maintient sa proposition d'amendement de baisser les jetons des conseillers de 10% (ligne 01-300).

➔ **Au vu des explications techniques de M. le Maire, M. Th. Schmid retire sa proposition d'amendement.**

Répondant à la demande de la présidente, M. Ch. Hottelier maintient sa proposition d'amendement, soit de baisser la ligne 11-319 de CHF 20'000.- à CHF 12'000.-.

➔ **Cette proposition, mise au vote, est refusée par 3 voix pour, 10 contre, 1 abstention.**

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1240 – Approbation du budget de fonctionnement 2010, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- *les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

- le budget administratif pour l'année 2010, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le préavis favorable, par six voix pour et une abstention, de la commission des finances du 9 novembre 2009,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 4'638'336.- aux charges et de CHF 4'654'970.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 16'634.-,
- l'autofinancement s'élevant à CHF 901'396.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 884'762.- et de l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 16'634.-,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 40 centimes,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 2'682'000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'682'000.-,
- les investissements nets autofinancés pour un montant de CHF 901'396.-, dont il résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'780'604.-,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 4'638'336.- aux charges et de CHF 4'654'970.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 16'634.-,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 40 centimes,
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2010,
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2010 jusqu'à concurrence de CHF 1'780'604.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
5. D'autoriser le maire à renouveler en 2010 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Cette délibération est prise par 12 pour, 0 contre, 2 abstentions.

2. P-D-1241 – Crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain B du stade de football de Compesières

La présidente demande si quelqu'un s'oppose à une entrée en matière.

Sans réponse, la présidente cède la parole à **M. G. Vuillod** qui rappelle que suite à la sécheresse de 2003 et aux problèmes d'irrigation des terrains, un arrosage automatique avait été mis en place sur le terrain A et des attentes installées en bordure du terrain B. Depuis, la commune a donné priorité à d'autres demandes du Compesières FC telle que la remise en état du terrain C en vue de l'organisation du Tournoi des Campagnes. Afin d'assurer une plus longue durée de vie et un meilleur niveau d'entretien aux terrains de football, il est essentiel que l'irrigation de ces derniers soit optimale. Cette délibération est proposée au mois de novembre afin que les travaux puissent être entrepris durant les mois de janvier et février et permettre ainsi une reprise sereine de la saison footballistique.

Suite à l'automatisation du travail d'arrosage, **M. Ch. Hottelier** demande si le gain de temps sera reporté sur une autre tâche.

Se référant à l'année 2009, **M. G. Vuillod** explique que l'entreprise chargée de ce travail a passé beaucoup trop de temps à déplacer des tuyaux en aluminium permettant un arrosage correct des terrains. Ce temps de travail n'est pas compris dans le montant forfaitaire qui lui est versé ; s'il devait le faire de façon régulière, le contrat devrait être rediscuté. L'investissement proposé ce soir permettrait de réaliser une économie d'eau, une gestion améliorée des pointes de température et de garantir une meilleure durée de vie du terrain.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet cette proposition au vote.**

D-1241 – Crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain B du stade de football de Compesières

Considérant,

- *La mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain A du stade de football en 2005,*
- *La mise en place, lors de cette opération, des attentes et des disponibilités nécessaires pour une installation sur le terrain B,*
- *La volonté d'augmenter la qualité d'entretien du terrain B par la commune exprimée lors du vote du budget 2009,*
- *La demande formelle du Compesières FC concernant l'automatisation de l'arrosage du terrain B,*
- *La logique de rationalisation pour l'entretien du terrain ainsi que pour la qualité des arrosages que cet investissement représente,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 3 novembre 2009,*
- *La loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain B du stade de football de Compesières,*

2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 3400.500.00 puis de la passer à l'actif du bilan, 3400.141.00,*
3. *D'amortir la dépense sur une durée de 10 ans, de 2011 – 2020, par le compte de fonctionnement, 3400.331.00,*
4. *D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au fonds de décoration une fois le projet réalisé.*

Cette délibération est prise par 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Prestation de serment

M. F. Giacobino est heureux d'être au sein du Conseil municipal, il se réjouit de travailler en commission et espère pouvoir apporter quelque chose d'intéressant à la commune.

Mme I. Micheli Kristof lui souhaite la bienvenue et l'informe que le tutoiement est de coutume au sein du Conseil municipal.

2. Agenda du recyclage et des manifestations communales

M. Th. Schmid a été heureux de l'octroi d'une subvention par l'Etat pour la réalisation de l'agenda du recyclage et des manifestations communales. Il saisit l'occasion pour féliciter les membres de la commission de l'environnement et du développement durable et plus particulièrement Mme H. Schneuwly et M. D. Fischer qui se sont investis sans compter dans ce travail.

M. D. Fischer félicite à son tour M. Th. Schmid et M. G. Vuillod pour le travail effectué.

3. Vitam'parc de Neydens

M. Th. Schmid demande si les magistrats des communes de Genève Sud ont discuté de la circulation prévisible qu'impliquera le passage des 600'000 visiteurs attendus au Vitam'parc de Neydens.

Une partie des visiteurs du Vitam'parc passera indéniablement par Croix-de-Rozon. Cela s'ajoute malheureusement à la problématique générale de circulation pour laquelle les communes de Genève Sud se battent afin d'avoir un aménagement correct pour une entrée et une sortie du territoire suisse par Pierre-Grand. Avec l'ouverture de ce parc, l'horizon pour le village de Croix-de-Rozon s'annonce peu satisfaisant, les villages de Troinex et de Veyrier devraient être moins touchés. **M. A. Walder** ajoute qu'il en ressort un décalage avec l'Etat qui a pour priorité la jonction de la route de Saconnex-d'Arve au carrefour de la Milice puis la jonction de la route de Drize à la route de Saconnex-d'Arve.

4. Procès-verbaux du Conseil municipal

M. Th. Schmid suggère aux membres du bureau de se pencher sur les procès-verbaux du Conseil municipal qui, à ses yeux, ressemblent plus à des mémoriaux.

M. A. Walder demande des exemples à M. Th. Schmid car, selon lui, les procès-verbaux ne ressemblent pas à des mémoires.

M. Th. Schmid, qui ne parle pas de déséquilibre entre les différentes interventions, souhaiterait une meilleure synthèse de celles-ci.

5. Bâtiment de La Bossenaz

M. Ch. Hottelier a été choqué par les dires de Mme Mouty laissant entendre que le vandalisme à La Bossenaz était l'œuvre de « jeunes ».

Mme N. Mouty précise qu'elle n'avait aucune arrière-pensée en dénommant ainsi les auteurs du délit.

6. Budget 2010

Personne n'était très heureux de constater une baisse de la somme attribuée à l'aide au développement et **M. A. Krasnosselski** estime que cette réflexion pourrait être étendue à la culture, à laquelle on ne donne jamais assez. Il ajoute que la péréquation n'est pas la seule responsable des coupes budgétaires effectuées.

M. G. Vuillod précise que la votation du mois d'octobre en faveur d'une baisse d'impôts est la première cause de la diminution budgétaire, à cela s'est ajoutée la nouvelle péréquation.

Plutôt que de se lamenter pour une diminution de CHF 2'000.- au budget alors qu'un bénéfice de CHF 16'000.- est présumé, il aurait été plus judicieux de faire des propositions. Restent les crédits supplémentaires de fonctionnement ! **M. A. Walder** recommande néanmoins de ne pas trop en abuser.

7. Parking en zone bleue

Un véhicule français, fortement endommagé, est resté stationné plusieurs jours sur la zone bleue au niveau de l'école de Compesières. **M. D. Fischer** pensait le signaler mais visiblement ledit véhicule vient d'être déplacé.

Ce véhicule, endommagé pendant un week-end, est en effet resté sur la zone bleue quatre jours durant. Au vu des soucis de circulation actuels aux alentours de l'école, **M. G. Vuillod** l'informe que la police a été contactée pour son enlèvement.

Un véhicule avec l'inscription « Patati Patata » est systématiquement stationné sur le parking du stade de football. **M. D. Fischer** a demandé des explications et il lui a été répondu qu'un accord de la mairie avait été délivré au propriétaire du véhicule. Ce véhicule prend beaucoup d'espace et est très gênant lors de manifestations.

M. A. Walder répond qu'aucun accord de parking n'a été convenu avec la mairie. Ce véhicule se situe sur un domaine privé communal ouvert au public qui n'est régi par aucune réglementation. Un courrier recommandé a été adressé au propriétaire, sans succès. Pour réglementer cet espace, un arrêté devrait être pris par le Conseil d'Etat. Un deuxième courrier sera adressé au propriétaire et, sans déplacement du véhicule, une solution de concert avec la police sera étudiée.

8. Local de vote

Présidente du local de vote récemment, **Mme E. Butikofer** demande s'il serait possible de changer les isolements qui sont très lourds, voire de les équiper de roulettes.

9. Circulation à Croix-de-Rozon – Etude de résolution

Si aucune décision adéquate, permettant de trouver des solutions quant à la sécurité et à la circulation sur les routes cantonales traversant le village de Croix-de-Rozon, n'était prise, **M. A. Walder** avait en son temps suggéré qu'une résolution du Conseil municipal soit déposée auprès du Conseil d'Etat. Celle-ci ferait part du désarroi de la commune, malgré de nombreux efforts, à travailler avec certains services de l'administration. Si une telle mesure devait être prise, il serait judicieux que le Conseil municipal ne soit pas divisé sur la question.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	---	---	---
	Bâtiments et écoles	19.01.10	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	24.11.09	18h30	Salle des commissions
	Finances et sécurité	---	---	---
	Routes, travaux et emplacements communaux	23.11.09	20h00	Salle des commissions
	Sociale et culture	30.11.09	18h30	Salle polyvalente

Autres dates à retenir :

Inauguration des illuminations de la Commanderie : 01.12.2009 dès 18h30.

Promotions citoyennes : présentation du travail dans les commissions, par les présidents respectifs, dès 18h à la salle des commissions.

Bureau du Conseil municipal : 2 décembre 2009 – 18h30 à la mairie.

Conseil municipal : 15 décembre 2009 – 19h00 à la salle des Chevaliers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h05.

Helen Schneuwly, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 20 novembre 2009/fb